Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID: 089-218904183-20240208-DL24_043-DE



affiché le 12/02/24

DEPARTEMENT DE L'YONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2024 / 043

Nombre de conseillers :

En exercice: 27

Présents: 19

Exprimés: 24

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1^{er} février 2024.

Étaient présents: Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

<u>Absent représenté</u> : Bernard CLEMENT, Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Sylviane TOULON, Silvia LARRANDART.

Absent excusé: Lucas MANUEL.

<u>Absents</u> : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI. <u>Secrétaire de séance</u> : Christian ROBERT.

Nomenclature @ACTES: Urbanisme / Documents d'urbanisme

URBANISME

DOCUMENTS D'URBANISME

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DE COLLAN, SERRIGNY, FLEYS

Par arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-001 en date du 2 janvier 2024, le Préfet de l'Yonne a soumis à enquête publique du 30 janvier 2024 au 1^{er} mars 2024 inclus le projet de réalisation d'un parc éolien situé sur les communes de Collan, Serrigny et Fleys. Initié en 2020 par la C.E.P.E Côte Renard (Q Energy France Sas), le projet prévoit l'installation d'un parc composé de 9 éoliennes et de 4 postes de livraison situés sur le territoire des communes susmentionnées.

A partir de ces éléments et au vu du dossier, le conseil municipal est invité à formuler un avis sur le projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 24

Contre: 0

Abstention: 0

- D'émettre un avis défavorable sur le projet éolien de la C.E.P.E Côte Renard (Q Energy France Sas).



Pour extrait conforme, Le maire Cédric CLECH